



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 8 août 2016 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
Mme la conseillère Mylène Loiseau
M. le conseiller Éric Pinard
M. le conseiller Jacques Laberge
M. le conseiller Léon Leclerc

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2016-08-138

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Mylène Loiseau
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'ordre du jour de cette séance sans modification.

Adoptée à l'unanimité

2016-08-139

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

QUE la Ville de Léry :

- Approuve tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2016.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

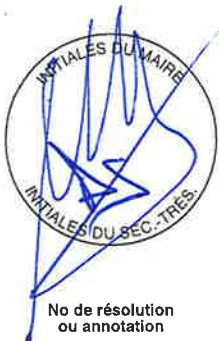
RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 JUILLET 2016

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 juillet 2016.

RECETTES

Les recettes totalisent 3 591 972 \$ soit 86 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2016 – 500 000 \$.



No de résolution
ou annotation

2016-08-140

➤ **PERCEPTION DES TAXES**

TAXES 2016

Foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : **2 154 485 \$** soit 69,1 % sur un global de 3 119 478 \$.

ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2015 (solde) 31 302 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures
Autres années (solde) 4 223 \$

DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à **2 454 256 \$**, soit 59 % du budget, réparties ainsi :

Administration	64 %	Urbanisme	56 %
Sécurité publique	48 %	Loisirs et culture	68 %
Transport	63 %	Frais de financement	56 %
Hygiène du milieu	53 %	CMM	109 %

Les dépenses d'investissement en 2016 s'établissent à **80 010 \$**.

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 31 juillet 2016 au montant de 113 828,92 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par Mme la conseillère Mylène Loiseau

QUE la Ville de Léry :

- Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 113 828,92 \$ pour le mois de juillet 2016.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

2016-08-141

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 27 juin 2016 du règlement numéro 2016-458 relatif à la démolition d'immeubles ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 20 dudit règlement indique que le Comité de démolition est formé de trois membres du Conseil municipal désignés pour un an et que leur mandat est renouvelable ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Mylène Loiseau
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Nomme trois membres du Conseil municipal, à savoir : M. le conseiller Jacques Laberge, M. le conseiller Léon Leclerc et M. le conseiller Éric Pinard aux fins de siéger au sein du Comité de démolition de la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENTS

AVIS DE MOTION

M. le conseiller Éric Pinard donne avis que lors d'une séance subséquente le Conseil municipal adoptera un règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des élus (Règlement numéro 2014-432) ainsi que celui des employés municipaux (Règlement numéro 2012-416) de la Ville de Léry. De plus, M. le conseiller Éric Pinard demande la dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.



URBANISME – VOIRIE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1470, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure à l'égard du règlement de zonage numéro 93-287, article 6.1.1 (17), a été soumise en regard de l'immeuble sis au 1470, chemin du Lac-Saint-Louis, sur le lot 5 140 985, afin de permettre que la marge latérale (côté est) du garage isolé sans ouverture situé en cour arrière soit de 0,07 mètre, ce que la réglementation en vigueur ne permet pas ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation et que l'avis public, requis en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), a dûment été publié ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Laberge
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter que la marge latérale (côté est) du garage isolé sans ouverture situé en cour arrière soit de 0,07 mètre, et ce, en regard de l'immeuble sis au 1470, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2016-08-143

DEMANDE D'EXEMPTION EN VERTU DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE NUMÉRO 2014-433 – 6, RUE MAPLE-CREST

CONSIDÉRANT QU' un règlement de contrôle intérimaire a été adopté le 24 février 2014 visant à interdire les nouvelles constructions, les démolitions ainsi que les travaux de rénovations extérieures modifiant l'architecture d'un bâtiment ;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié le 1^{er} mars 2014 indiquant son entrée en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433 prévoit à l'article 4 que le Conseil municipal peut, par résolution, soustraire à l'application de l'article 3 tout projet qui respecte la procédure et les critères établis respectivement aux articles 4.1 et 4.2 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'exemption à l'application du Règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433 a été déposée le 13 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la présente demande d'exemption telle que déposée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Laberge
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de soustraire à l'application de l'article 3 du Règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433 le projet déposé en regard de l'immeuble sis au 6, rue Maple-Crest, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité



2016-08-144
No de résolution
ou annotation

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

2016-08-145

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

BRANCHEMENT DES SERVICES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC – LOT 5 140 964, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT QU' une demande pour un nouveau branchement aux services d'égout et d'aqueduc par le propriétaire du lot 5 140 964, chemin du Lac-Saint-Louis (en face du 1523) a dûment été soumise à la Ville de Léry ;

CONSIDÉRANT QU' à la suite d'une demande de soumission auprès d'un entrepreneur aux fins de réaliser ces travaux, une soumission a été déposée, à savoir :

Construction J.P. Roy Inc. 2 950 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la soumission démontre que la proposition de Construction J.P. Roy Inc. s'avère être conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Octroie à Construction J.P. Roy Inc. le contrat de construction du branchement des services d'égout et d'aqueduc au lot 5 140 964, chemin du Lac-Saint-Louis pour un montant de 2 950 \$, taxes en sus.
- Indique que des travaux d'asphaltage s'ajouteront suite aux branchements.
- Indique que, selon l'article 36.2 du règlement numéro 2012-418 sur les branchements à l'aqueduc et à l'égout sanitaire, le propriétaire du lot 5 140 964, chemin du Lac-Saint-Louis doit assumer la totalité des frais occasionnés à la Ville de Léry par ces travaux.
- Indique que des frais d'administration de 5 % s'ajoutent au montant net des frais occasionnés à la Ville de Léry par ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

ACHAT – ANALYSEUR DE CHLORE – STATION DE POMPAGE PRESQU'ÎLE ASSELIN

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de remplacer l'analyseur de chlore de la station de pompage Presqu'Île Asselin due à sa désuétude ;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Entretien Chloratech en cette matière ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Mylène Loiseau
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'offre de service de la compagnie Entretien Chloratech Inc. concernant la fourniture et l'installation d'un analyseur de chlore pour un montant de 4 400 \$, taxes en sus, le tout selon la soumission datée du 14 avril 2016,

Adoptée à l'unanimité

AUTRES DOSSIERS

2016-08-146

APPUI – MÉMOIRE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU' en mai 2016, l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) a déposé un mémoire intitulé «La qualité architecturale, un chantier à poursuivre», dans le cadre des consultations publiques menées par le ministère de la Culture sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec ;



CONSIDÉRANT QUE ce document plaide pour que cette future politique contribue à une grande qualité architecturale ;

CONSIDÉRANT QUE les engagements de la Conférence de Paris de 2015 sur le climat obligent les États à revoir leurs pratiques en matière de cadre bâti, afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer la performance énergétique des bâtiments et de densifier les milieux de vie tout en y améliorant la mixité des usages, afin de favoriser le transport actif et le transport en commun ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des acteurs de premier plan en matière de cadre bâti ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec aurait avantage à soutenir les municipalités afin qu'elles puissent instaurer des initiatives en faveur de la qualité architecturale, ce qui leur permettrait de bonifier leur qualité de vie, leur caractère et leur attractivité ;

CONSIDÉRANT QUE les principes avancés par l'OAQ consistent en une vision architecturale en amont des projets, une meilleure coordination entre les ministères et organismes, l'exemplarité de tous les maîtres d'ouvrages publics et la participation citoyenne ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Mylène Loiseau
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

QUE la Ville de Léry :

- Appuie les recommandations de l'OAQ présentées dans son mémoire intitulé «La qualité architecturale, un chantier à poursuivre», déposé dans le cadre des consultations publiques menées par le ministère de la culture sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec.
- Soumette au gouvernement du Québec la nécessité d'adopter une politique nationale de l'architecture.

Adopté à l'unanimité

ORGANISATION PARA-MUNICIPALE

MRC DE ROUSSILLON

Aucune rencontre

CITSO

Aucune rencontre

TRANSPORTS ACCÈS INC.

Aucune rencontre

INFORMATION AUX CITOYENS

La Ville de Léry a le regret d'informer la population que M. Bernard Laberge, pompier au Service de sécurité incendie depuis novembre 1980, est décédé le 29 juillet 2016. Les funérailles ont eu lieu le 5 août 2016 avec présence d'un véhicule et d'une garde d'honneur du Service de sécurité incendie. La Ville de Léry offre ses sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Laberge.

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi 12 septembre 2016.

La troisième échéance pour le compte de taxes municipales 2016 est le jeudi 1^{er} septembre 2016.

Réforme cadastrale - Certains matricules (numéro de dossier pour paiement de taxes) ont été modifiés suite à la mise à jour de la réforme cadastrale. Il est donc très important d'utiliser le nouveau numéro de matricule lors de vos paiements via votre institution financière.

Le service de collecte de branches (déchiquetage) a débuté le mardi 3 mai 2016 et se poursuivra le 1^{er} et le 3^e mardis de chaque mois jusqu'au 1^{er} novembre 2016 (exception 18 octobre 2016).



Afin d'améliorer la prévention en sécurité incendie, le Service de sécurité incendie de la Ville de Léry effectue des visites de prévention dans les résidences et commerces sur son territoire. À cet effet, il recueillera certaines données et vérifiera entre autres, les avertisseurs de fumée, les extincteurs, les systèmes de chauffage, etc. Il est à noter que le pompier sera vêtu de son uniforme et aura une carte d'identité du Service de sécurité incendie de la Ville de Léry.

Le Club Nautique Woodlands est accessible aux citoyens de la Ville de Léry les soirs de la semaine de 18 heures à 21 heures et les fins de semaine de midi à 20 heures à compter du 27 juin 2016. Si la température est trop froide (moins de 22 degrés Celsius) ou s'il y a de la pluie, la piscine sera fermée et il n'y aura aucun accès au terrain.

Concerts Léry sur le Lac :

Dimanche, 21 août 2016 - Lyrique
Dimanche, 18 septembre 2016 - Septuor à cordes

14 heures à l'église Notre-Dame-de-Léry - 25 \$ billet individuel.

La soirée country-western et épiluchette de blé d'inde de la Ville de Léry aura lieu le samedi 27 août 2016 au Club Nautique Woodlands à compter de 16 heures.

Encore cette année, la Ville de Léry offre le service de la collecte de feuilles ; le service débutera le 19 septembre 2016 et il se poursuivra jusqu'à la tombée de la première neige. Nous vous rappelons que seulement les sacs biodégradables disponibles à l'hôtel de ville seront ramassés. Comme l'année passée, la Ville de Léry donne 10 sacs gratuits par résidence. Pour un nombre additionnel de sacs, il en coûtera aux citoyens 2,50 \$ le rouleau (10 sacs).

Un tournoi de crible par équipe (2) est organisé par les loisirs de la Ville de Léry le samedi 10 septembre 2016. L'inscription des participants débute à 12 h 30 et le tournoi débute à 13 h 15.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRES)

M. le conseiller Éric Pinard indique que l'application du règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433 tire à sa fin avec l'entrée en vigueur du règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

M. le conseiller Léon Leclerc indique que la Ville de Léry a reçu 514 « like » jusqu'à présent sur sa page Facebook.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet.

Les questions portent sur les réparations effectuées au 1465, chemin du Lac-Saint-Louis, la formation du comité de démolition, l'échéancier possible de l'éventuel projet égout et aqueduc avec protection incendie – Phase II, la page Facebook de la Ville de Léry et son lien avec le site Web, l'appui des recommandations de l'OAQ présentées dans son mémoire intitulé «La qualité architecturale» et son impact sur la réglementation de la Ville de Léry ainsi que sur le calendrier de conservation des archives de la Ville de Léry.


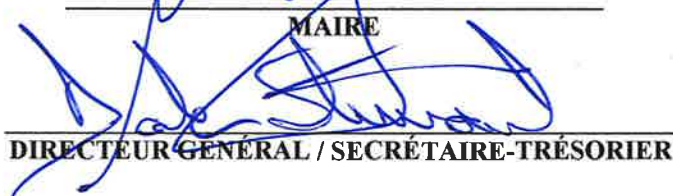
Un citoyen invite la population à assister aux parties de la ligue de balle molle de Léry tous les mardis et jeudis de 18 h 30 à 22 h 00 au Parc Multifonctionnel (rue de la Gare).

Un citoyen offre ses félicitations à la Ville de Léry pour son projet d'aménagements floraux en 2016.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Labege, appuyé par Mme la conseillère Mylène Loiseau, que la présente séance soit et est levée ; il est 20 h 44.

Adoptée à l'unanimité


MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

2016-08-147